



## CONDITIONS GÉNÉRALES MYGUEST

### 1. DÉFINITIONS

Lorsqu'ils sont écrits avec une majuscule, les termes suivants ont la signification suivante dans les présentes Conditions générales :

« **Conditions générales** » signifient les présentes conditions générales, annexes comprises.

« **Bon de commande** » signifie le bon de commande ou l'offre établi par MyGuest pour un ou plusieurs services spécifiques, et/ou, le cas échéant, un logiciel, transmis et approuvé par le Client.

« **Service** » signifie le ou les services spécifiques et/ou, le cas échéant, le logiciel (propre et/ou tiers) et/ou la licence d'utilisation du logiciel à fournir par MyGuest, dont les spécifications sont décrites dans le Bon de commande.

« **DMS** » signifie « Dealer Management System » et désigne un logiciel installé chez le Client pour contribuer au bon fonctionnement de son entreprise (p. ex. facturation, comptabilité, planification...) et pour lequel le Client dispose d'un droit d'utilisation.

« **Durée** » signifie la période comprise entre l'entrée en vigueur et la date à laquelle le Contrat prend fin.

« **Client final** » signifie le client du Client ;

« **Droits intellectuels** » signifie tous les droits intellectuels au sens le plus large du terme, notamment, mais pas exclusivement les droits d'auteur, les droits d'auteur sur des programmes informatiques et des logiciels, les droits sur des bases de données, les droits sur des dessins et modèles, les brevets, les noms commerciaux, les marques, le savoir-faire et les secrets commerciaux, etc.

« **Entrée en vigueur** » signifie la date d'acceptation du Bon de commande par MyGuest, sauf convention contraire.

Par « **Force majeure** », on entend tout cas de force majeure au sens du Code civil belge et en tout état de cause également (de manière non exhaustive) les circonstances suivantes (sans devoir prouver l'imprévisibilité) tant à l'égard de/auprès de MyGuest qu'à l'égard de/auprès de ses fournisseurs, sous-traitants ou autres tiers concernés et pour quelque raison que ce soit : insurrection, guerre, état d'urgence, acte ou omission d'une autorité, restrictions à l'importation ou à l'exportation, difficultés de transport, approvisionnement retardé/défaut d'approvisionnement des fournisseurs, grève, blocus, fermeture forcée de l'entreprise, maladie, accidents, problème d'organisation interne de l'entreprise chez le Client, catastrophes naturelles, incendie, inondation, phénomènes météorologiques graves, dysfonctionnement ou indisponibilité des moyens/services de (télé)communication ou informatique, carences de tiers, principalement mais pas exclusivement des personnes publiques, des prestataires de services dans le domaine de l'énergie ou des télécommunications sur lesquels les Parties n'ont aucun contrôle.

« **Contrat** » désigne les présentes Conditions générales et le Bon de commande et les éventuelles annexes.



« **Entreprise liée** » signifie une personne ou entité qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle conjoint avec l'une des Parties. Dans le cadre de cette définition, « contrôle » signifie le pouvoir de gestion direct ou indirect ou la possibilité de déterminer la direction, la gestion d'une personne ou d'une entité, de ses politiques, à travers des droits de propriété ou droits de vote, déterminés contractuellement ou fixés d'une autre manière.

## **2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, MODE DE COMMANDE ET D'ACHAT**

### **2.1. *Objet et champ d'application***

**2.1.1** Les présentes Conditions générales régissent les relations contractuelles entre et les droits et obligations de **MyGuest SPRL**, société dont le siège social est sis Schoonmansveld 48, IZ Puurs 534, 2870 Puurs-Sint-Amands, immatriculée à la BCE sous le numéro 0837.839.280, RPM Anvers, division de Malines (en abrégé : « **MyGuest** »), d'une part, et du client qui fait appel à MyGuest (en abrégé : le « **Client** »), d'autre part. Dans les présentes Conditions générales, MyGuest et le Client sont également appelés séparément une « **Partie** » ou conjointement les « **Parties** ».

**2.1.2** Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes les offres et à tous les bons de commande de MyGuest, ainsi qu'à tous les contrats que MyGuest conclut avec le Client.

**2.1.3** Toutes les dispositions des présentes Conditions générales s'appliquent au Bon de commande, sauf mention contraire expresse dans le Bon de commande. Une éventuelle dérogation dans le Bon de commande à une ou plusieurs des dispositions des Conditions générales n'empêche pas les autres dispositions des Conditions générales de rester applicables.

**2.1.4** Les Conditions générales prévalent toujours sur d'éventuelles conditions dérogatoires émanant du Client, même si ces dernières datent d'une date ultérieure. Le Client renonce totalement à l'application de ses propres conditions générales (de vente/d'achat).

### **2.2. *Mode de passation des commandes/achats***

**2.2.1** Si le Client souhaite faire appel à MyGuest, il doit signer et renvoyer le Bon de commande établi à cet effet par MyGuest. En signant le Bon de commande, le Client accepte l'applicabilité des présentes Conditions générales.

Le Bon de commande contient des informations plus détaillées sur le Service, telles que par exemple (cette liste n'est pas exhaustive) :

- une description plus précise du Service (le cas échéant, le logiciel),
- la durée et le lieu de la prestation de service ;
- le prix à payer.

En signant le Bon de commande et en le remettant à MyGuest, le Client fait une offre ferme à MyGuest. Le contrat pour le Service spécifique n'est conclu que si et après que MyGuest ait explicitement accepté la commande du Service.

**2.2.2** Le Client reconnaît que lorsqu'il signe et remet un Bon de commande à MyGuest, il (i) s'est



d'abord assuré que le Service (le cas échéant, le logiciel) est conforme à ses souhaits et à l'usage qu'il en attend et qu'il (ii) a été bien informé par MyGuest de tous les éléments importants du Service et qu'il en a une bonne connaissance.

### 3. SERVICES

Le Client trouvera un aperçu des services que MyGuest peut actuellement offrir sur le site internet de MyGuest (il s'agit d'une liste non exhaustive ; l'aperçu est un instantané et peut être sujet à modifications). Le Client peut également toujours prendre contact avec MyGuest pour obtenir un aperçu des services ou de plus amples informations.

### 4. DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

**4.1** Les contrats conclus entre les Parties peuvent, selon le cas, être à durée déterminée ou à durée indéterminée. La durée est mentionnée dans le Bon de commande.

**4.2** Si le Contrat est à durée indéterminée :

Le Contrat peut être dénoncé par l'une des Parties par lettre recommandée adressée à l'autre Partie moyennant un préavis de trois mois.

Dans le cas où le Client résilie le Service concerné alors qu'il s'accompagne d'une licence annuelle ou d'une autre licence à durée déterminée pour un logiciel tiers (p. ex. Salesforce), la licence déjà commandée par MyGuest doit en tout état de cause être intégralement payée par le Client.

**4.3.** Si le Contrat est à durée déterminée :

Le Contrat expire à la date d'échéance ou à l'expiration de la durée indiquée dans le Bon de commande (la « date d'échéance initiale »). Toutefois, le contrat est chaque fois tacitement renouvelé pour une nouvelle période d'un an si ni MyGuest ni le Client n'ont envoyé une lettre recommandée à l'autre Partie au plus tard 3 mois avant la date d'échéance initiale ou avant une date d'échéance ultérieure.

Le contrat peut toutefois être résilié à tout moment par le Client moyennant paiement d'une indemnité de résiliation. Cette indemnité de résiliation est égale à 50 % du montant qui serait encore dû par le Client si le Contrat avait été exécuté jusqu'à la prochaine échéance. Si toutefois la résiliation intervient moins de 3 mois avant la date d'échéance, l'indemnité de résiliation est égale à 50 % du montant qui serait encore dû par le Client si le Contrat avait été exécuté jusqu'à la prochaine échéance (par souci de clarté : si, par exemple, la prochaine échéance est fixée au 31/12/2020 et qu'il y a résiliation en novembre 2020, l'échéance du 31/12/2021 s'applique pour le calcul de l'indemnité de résiliation). En cas de résiliation, tous les frais déjà engagés par MyGuest jusqu'au moment de la notification de la résiliation doivent être remboursés.

Sans préjudice de ce qui précède, dans le cas où le Client résilie le Service en question alors qu'il s'accompagne d'une licence annuelle ou d'une autre licence à durée déterminée pour un logiciel tiers (p. ex. Salesforce), la licence déjà commandée par MyGuest doit en tout état de cause être intégralement payée par le Client.



**4.4.** MyGuest a le droit de résilier le Contrat arbitrairement avec effet immédiat, sans intervention judiciaire préalable, au moyen d'une lettre recommandée motivée au détriment du Client en cas de manquement grave du Client. Si elle peut encore avoir un effet utile, une mise en demeure préalable sera envoyée.

Est en tout état de cause (non exhaustif) considéré comme un manquement grave au contrat de la part du Client (dans ces cas, une mise en demeure préalable n'est jamais requise) :

- l'utilisation par le Client du Service et/ou de son objet (p. ex. la licence accordée) à des fins frauduleuses ou illégales.
- le « spamming », le « hacking », le « phishing » ou le « pharming » par le Client via le Service.
- une incitation à l'émeute via le Service, surtout si elle donne lieu à des attaques (p. ex. « floats » et attaques par déni de service (D)DoS-Denial of Service) (de l'extérieur) sur le réseau du serveur d'hébergement.

**4.5.** MyGuest a le droit de résilier le Contrat arbitrairement par lettre recommandée avec effet immédiat, sans être tenu de verser une quelconque indemnité au Client au cas où la livraison du Service serait retardée ou raisonnablement impossible en raison d'un cas de Force majeure ou d'un événement empêchant raisonnablement MyGuest de remplir ses engagements et qui ne lui est pas imputable, sans que MyGuest n'ait à prouver l'imprévisibilité. Dans ces circonstances, MyGuest a également le droit de suspendre ses obligations ou de fournir un Service équivalent à celui défini dans le Bon de commande.

## **5. PRIX ET PAIEMENT**

**5.1** En contrepartie de la fourniture du Service par MyGuest, le Client paiera à MyGuest le prix indiqué dans le Bon de Commande selon les modalités de paiement indiquées.

**5.2** Toutes les factures de MyGuest sont payables à l'adresse de MyGuest, au comptant et sans réduction, dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'échéance.

**5.3** MyGuest a à tout moment le droit de demander au Client de lui verser des acomptes. MyGuest a également le droit de déterminer l'acompte / les acomptes à demander, mais ceux-ci ne peuvent dépasser un total de 40 % du prix visé à l'article 5.1.

MyGuest a le droit de suspendre l'exécution du Service (ou, le cas échéant, la phase suivante du Service) aussi longtemps que l'acompte demandé n'a pas été réglé par le Client.

**5.4.** Toute réclamation concernant une facture, autre que celles prévues à l'article 7.2, doit être envoyée à MyGuest par lettre recommandée dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la facture. À l'expiration de ce délai, la facture est réputée avoir été acceptée et aucune réclamation ne sera plus recevable. La facture est réputée avoir été reçue par le Client dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la date de facturation indiquée sur la facture.

**5.5** En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus par le Client, ni être indemnisés d'aucune manière sans le consentement écrit, exprès et préalable de MyGuest, même en cas de réclamation.



**5.6** À défaut de paiement intégral d'une facture à la date d'échéance, le solde sera majoré à partir de la date d'échéance, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de 10 % l'an, ainsi que d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du solde restant dû au titre des frais de recouvrement extrajudiciaire, avec un minimum de 125 EUR. MyGuest a le droit de demander une indemnisation plus élevée si la preuve d'un dommage plus important est fournie.

**5.7** Si le Client omet de payer une ou plusieurs factures dans les délais, MyGuest a le droit de suspendre ou de mettre définitivement fin à la fourniture d'un ou plusieurs Services au Client et aux droits d'utilisation et/ou de licence éventuellement accordés au Client.

Si MyGuest souhaite exercer ce droit, MyGuest avertira par écrit, après l'expiration du délai de paiement, que si le Client reste en défaut de payer la ou les factures échues, MyGuest suspendra ou arrêtera la fourniture d'un ou plusieurs Services et suspendra ou résiliera définitivement les éventuels droits d'utilisation et/ou de licence accordés, à la discrétion de MyGuest.

**5.8** Les paiements effectués par le Client sont toujours imputés d'abord aux intérêts échus, puis aux dommages et intérêts, puis seulement au(x) solde(s) impayé(s) de la ou des factures, les montants impayés les plus anciens étant d'abord soldés, et ce indépendamment des éventuels commentaires ou communications du Client à l'occasion de son ou ses paiements.

## **6. OBLIGATIONS DU CLIENT**

**6.1** Le Client garantit qu'il dispose de tous les droits, titres et/ou biens, selon le cas, nécessaires pour permettre à MyGuest de fournir le Service.

**6.2** Le Client s'engage à fournir à MyGuest de manière efficace et gratuite toute l'assistance raisonnablement nécessaire/utile pour la fourniture du Service de manière normale ce qui comprend notamment, mais pas exclusivement, les facilités d'accès et autres facilités.

**6.3** Dans la mesure où le Client met à la disposition de MyGuest des créations, textes, données, éléments, informations et/ou signes faisant l'objet de Droits intellectuels ou d'autres droits, en vue de les inclure dans l'objet d'un Service (par exemple : en tant que contenu dans l'Appli), le Client garantit qu'il est autorisé à le faire en tant que titulaire de droits, propriétaire ou titulaire de licence incontesté et que les éléments fournis par le Client ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Dans la mesure où les éléments fournis par le Client violeraient néanmoins les droits de tiers, le Client s'engage à indemniser MyGuest pour tout dommage que MyGuest subirait de ce fait et le Client s'engage également à fournir à MyGuest toute l'assistance nécessaire pour répondre et/ou se défendre contre des réclamations de tiers en relation avec les éléments fournis par le Client.

**6.4.** Le Client utilisera les Services et leur objet conformément au Contrat et en bon père de famille et, le cas échéant, conformément aux conditions (d'utilisation) mentionnées dans le Bon de Commande, les catalogues, manuels et guides mis à la disposition du Client.

**6.5.** Le Client déclare et accepte qu'il est responsable de l'utilisation du Service par lui-même et ceux qui utilisent ses informations de connexion. Le Client garantit qu'il sécurisera suffisamment ses informations de connexion pour qu'elles ne soient pas accessibles à des personnes non autorisées.



**6.6.** Le Client s'engage à indemniser et à dégager MyGuest de toute responsabilité pour tout dommage à l'égard de MyGuest qui est imputable au client.

Le Client s'engage également à indemniser et à dégager MyGuest de toute responsabilité concernant toute réclamation d'un tiers contre MyGuest reposant sur une violation réelle ou alléguée de ses droits - notamment, mais pas exclusivement - les droits de propriété intellectuelle du tiers, en raison (1) de l'utilisation du Service (ou des licences accordées dans ce cadre) par le Client dans un but autre que celui pour auquel ils sont destinés ou en violation des accords contractuels ou en violation de dispositions légales impératives applicables, et/ou (2) en raison de la fourniture de tout Service par MyGuest au nom du Client dans la mesure où les éléments litigieux (réels ou présumés) ont été fournis par le Client. Si MyGuest informe le Client d'une telle réclamation, le Client prendra en charge les coûts de la défense contre ladite réclamation et dégagera MyGuest de toute responsabilité et l'indemnifiera pour tous les frais, dédommagements et/ou autres compensations imposés à MyGuest.

## **7. DROITS ET OBLIGATIONS DE MYGUEST, RÉCLAMATIONS ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

### **7.1. Généralités**

**7.1.1** MyGuest fournit le Service au mieux de ses possibilités et dans le respect des règles de l'art applicables au moment de la fourniture du Service et selon les critères d'obligation des moyens, à l'exclusion expresse de toute obligation de résultat (sauf si et dans la mesure où les parties en ont expressément convenu autrement par écrit).

**7.1.2** MyGuest s'engage à respecter autant que possible les termes spécifiés dans le Bon de commande ou, à défaut, à fournir le Service dès que ce sera raisonnablement possible. Le dépassement du délai ou de la date indiqué n'autorise toutefois pas le Client à annuler la commande ni à demander la dissolution et/ou une indemnisation, les délais ou dates indiqués étant indicatifs, sauf convention contraire expresse et écrite sur le Bon de commande du Service concerné

**7.1.3** MyGuest est autorisé à rendre les Services et leur objet temporairement inaccessibles/indisponibles dans le but d'optimiser le Service, pour la maintenance ou en raison d'une exigence technique sans que cette liste ne soit exhaustive. Dans la mesure du possible, MyGuest en informera le Client à l'avance et prendra toutes les mesures raisonnables pour limiter cette inaccessibilité/indisponibilité dans le temps et la situer autant que possible en dehors des heures de bureau.

**7.1.4** MyGuest se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles et de facturer en conséquence.

### **7.2. Réclamations relatives à un Service :**

**7.2.1** Si le Client constate un défaut du Service imputable à MyGuest, il doit l'en informer par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le jour où le Client a constaté le défaut mentionné ci-



dessus, il doit communiquer ses éventuelles réclamations à MyGuest, sous peine de déchéance/irrecevabilité de toute réclamation contre MyGuest fondée sur ledit défaut. Cela peut être fait via [info@myguest.me](mailto:info@myguest.me). Une réaction de MyGuest à une réclamation introduite tardivement ne porte pas préjudice à la disposition précédente et toujours sous réserve de tous droits et sans aucune reconnaissance préjudiciable.

**7.2.2** La communication à MyGuest d'une plainte ou le refus d'un Service commandé à MyGuest ne suspend toutefois pas l'obligation du Client de payer la facture.

**7.2.3** Si une réclamation est recevable au sens de l'article 7.2.1 et jugée fondée par MyGuest, MyGuest réparera et/ou remplacera les Services et/ou leur objet et/ou procédera au remboursement ou au remboursement partiel du prix reçu pour la partie non conforme ou défectueuse du Service, sans être responsable - si et dans la mesure où la loi applicable le permet - de toute (autre) indemnisation envers le Client ou des tiers.

**7.2.4** Lors de la livraison d'un logiciel, le Client est tenu de l'inspecter minutieusement. D'éventuels défauts visibles et/ou la non-conformité doivent être signalés à MyGuest par écrit (par e-mail à l'adresse : [info@myguest.me](mailto:info@myguest.me)) au plus tard dans les deux (2) jours ouvrables suivant la livraison du logiciel. Après l'expiration de ce délai, le logiciel est réputé avoir été accepté par le Client et aucune réclamation pour défauts visibles et/ou non-conformité ne sera plus acceptée.

**7.2.5** Tout vice caché d'un logiciel doit être signalé à MyGuest par e-mail ([info@myguest.me](mailto:info@myguest.me)) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa découverte. Un défaut qui n'est pas signalé à temps ne peut en aucun cas engager la responsabilité de MyGuest.

En tout état de cause, aucun vice caché ne peut plus être signalé et aucune action en justice ne peut être engagée à cet égard si huit (8) mois se sont déjà écoulés depuis la livraison du logiciel.

### **7.3. Limitation de la responsabilité**

**7.3.1** Si et dans la mesure où la loi applicable le permet, MyGuest est uniquement responsable des dommages subis par le Client en raison d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de MyGuest.

**7.3.2** Dans le cas où la responsabilité de MyGuest est établie, MyGuest ne sera en aucun cas tenu d'indemniser un dommage autre que celui qui est la conséquence immédiate et directe de la faute de MyGuest, à l'exclusion de tout dommage indirect. Par dommages indirects, on entend notamment (de manière non exhaustive) : la perte de clients, de chiffre d'affaires ou de bénéfices, la perte et/ou la détérioration de données, les dommages causés aux biens autres que ceux qui ont fait l'objet du Service, les coûts salariaux et/ou autres compensations pour les employés/sous-traitants dans le chef du Client.

En outre, les restrictions de responsabilité applicables à la relation entre les fournisseurs de MyGuest et/ou le fabricant, d'une part, et MyGuest et/ou l'utilisateur final, d'autre part, sont opposables au Client et s'appliquent dès lors à la relation entre MyGuest et le Client.





**7.3.3** Tout dommage subi par le Client suite à une ou plusieurs des situations suivantes ne peut être imputé à MyGuest : en cas d'utilisation anormale/incorrecte du Service par le Client ; en cas de violation du Contrat par le Client ; en cas de faute du Client ou d'un tiers ; en cas d'ajout ou de connexion de matériel ou de logiciels ne figurant pas dans le Contrat et/ou le Bon de Commande par le Client ou un tiers ; en cas d'usure ou d'influences extérieures ; en raison du fonctionnement de l'Internet ; en cas de défauts ou de défaillances dans l'environnement matériel ou logiciel du Client (autres que ceux faisant l'objet du Service) ; en cas de défauts ou de défaillances dans l'environnement de télécommunication et/ou électrique du Client ; en cas de Force Majeure, etc.

**7.3.4** Sans préjudice de l'article 7.2 et des autres dispositions de l'article 7.3, dans le cas où la responsabilité de MyGuest est établie, le montant total de l'indemnisation que MyGuest est tenu de payer ne doit pas dépasser les montants hors TVA facturés par MyGuest et payés par le Client pendant une période de cinq (5) mois avant le fait générateur du dommage.

**7.3.5** Sans préjudice de l'article 7.2 et des autres dispositions de l'article 7.3, le Client doit immédiatement signaler tout dommage par écrit à MyGuest et en tout cas dans les cinq (5) jours ouvrables (ceci peut être fait par e-mail : [info@myguest.me](mailto:info@myguest.me)). Par ailleurs, le Client devra prouver et documenter le dommage subi. Les conséquences négatives d'une notification tardive ou d'un défaut de preuve sont intégralement à la charge du Client.

**7.3.6** Sans préjudice des délais prévus aux articles 5.4 et 7.2, qui prévalent sur le délai prévu dans la présente disposition, le Client ne pourra introduire aucune réclamation contre MyGuest, pour quelque motif que ce soit, plus de 18 mois (1,5 an) après que les faits sur lesquels porte sa réclamation se soient produits.

## **8. DROITS INTELLECTUELS**

### ***8.1. Aucun transfert de Droits intellectuels ni de Code source***

**8.1.1** La fourniture de Services au Client n'entraîne en aucun cas le transfert de Droits intellectuels de MyGuest au client. Sans préjudice des dispositions de l'article 8.3 et sous réserve d'un accord explicite et écrit contraire, MyGuest est et reste titulaire de tous les Droits intellectuels sur tous les Services que MyGuest fournit au Client. MyGuest reste également titulaire de tous les Droits intellectuels sur les développements que MyGuest crée à la demande spécifique ou sur ordre du Client.

**8.1.2** En cas de développement, livraison, installation et/ou octroi d'un accès au logiciel, MyGuest reste propriétaire du code source du logiciel, le Client n'a aucun droit sur le code source ou l'accès au code source et s'engage à ne pas reconstituer le code source par décompilation, rétro-ingénierie ou autres techniques.

### ***8.2. Licence limitée***

**8.2.1** MyGuest accorde au Client une licence simple, limitée, non exclusive, non transférable et temporaire pour utiliser les Services commandés et payés par le Client conformément au Bon de commande.





**8.2.2** La licence accordée par MyGuest est non exclusive. Le Client reconnaît que MyGuest peut librement accorder des droits d'utilisation ou des licences à d'autres clients ou à des tiers.

**8.2.3** Le Client ne peut pas transférer, concéder en sous-licence ou céder de toute autre façon la licence accordée sans l'accord exprès préalable et écrit de MyGuest.

**8.2.4** La licence accordée est temporaire et, sauf convention contraire expresse par écrit, sa durée est limitée à la durée du Contrat. Si le Client omet de payer une ou plusieurs factures dans les délais, MyGuest peut décider d'arrêter ou de suspendre la licence accordée conformément à l'article 5.7 des présentes Conditions générales.

**8.2.5** La licence accordée est limitée à l'utilisation des Services commandés et payés pour les fins spécifiques auxquelles les Services sont destinés. Sauf convention contraire expresse par écrit ou sauf disposition légale impérative contraire, le Client n'est pas autorisé à éditer ou modifier les Services, ni à les reproduire, diffuser, louer, distribuer ou prêter ou communiquer au public sous quelque forme que ce soit.

Selon le cas et le type de Service, la licence accordée peut être soumise à des restrictions supplémentaires telles que mentionnées sur le Bon de commande ou dans d'autres documents fournis par MyGuest au Client (p. ex. des restrictions concernant le nombre total d'utilisateurs (simultanés ou non), la durée d'utilisation, les objectifs, le matériel utilisé, toute manière de diffuser le logiciel développé, etc.). Le Client s'engage à respecter ces restrictions supplémentaires à tout moment.

### **8.3. Droits des tiers et logiciels tiers**

**8.3.1** Selon le cas, tout ou partie des services fournis par MyGuest peuvent être soumis à des droits de tiers, ou MyGuest fournit un logiciel tiers au Client, sur lesquels il peut éventuellement effectuer ses propres développements pour le compte du client.

**8.3.2** Dans le cas où MyGuest fournit un logiciel tiers au Client, selon le cas et dans la mesure où c'est nécessaire, MyGuest accordera une sous-licence au Client, ou demandera au Client de conclure un contrat de licence avec le détenteur des droits sur le logiciel tiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de MyGuest. Les droits sur les logiciels tiers ne sont en aucun cas transférés au Client.

**8.3.3** Le Client est tenu de respecter à tout moment les conditions de la sous-licence, les conditions de licence du titulaire des droits sur le logiciel tiers, ou toute autre restriction applicable à l'utilisation du logiciel tiers. Le Client indemnisera MyGuest de tous les dommages que MyGuest pourrait subir à la suite de violations par le Client des conditions de licence ci-dessus mentionnées.

### **8.4. Violation des droits de tiers**

**8.4.1** MyGuest garantit que les Services fournis ne violent pas les Droits intellectuels de tiers. Si les Services fournis devaient néanmoins violer les Droits intellectuels d'un tiers, MyGuest s'efforcera de prendre l'une des mesures suivantes :



- (i) Acquérir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service fourni ;
- (ii) Adapter le Service fourni de manière à ce qu'il n'y ait plus d'infraction ; ou
- (iii) Remplacer le Service fourni par un service équivalent ne portant pas atteinte aux droits de tiers ;

Si MyGuest indique que rien de ce qui précède n'est raisonnablement possible pour MyGuest, le Client aura le droit de résilier le contrat avec MyGuest en notifiant sa décision de résiliation par lettre recommandée.

**8.4.2.** Le Client reconnaît que les engagements de MyGuest stipulés à l'article 8.4.1 sont le seul recours pour le Client dans le cas où le Service fourni par MyGuest viole les Droits intellectuels de tiers.

## **9. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

### ***9.1. MyGuest en tant que Responsable du traitement des données***

MyGuest peut, entre autres dans le cadre de la relation contractuelle avec le Client, recueillir certaines données personnelles de personnes physiques travaillant ou actifs chez le Client (p. ex. Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de contact chez le Client). Dans ce cas, MyGuest est responsable du traitement des données à caractère personnel. MyGuest traite alors les données personnelles conformément à sa politique de confidentialité, à consulter via [www.myguest.me/nl/privacy-cookieverklaring/](http://www.myguest.me/nl/privacy-cookieverklaring/). Il est de la responsabilité du Client que les personnes physiques employées chez le client prennent connaissance de la politique de confidentialité de MyGuest avant de fournir des données personnelles à MyGuest.

### ***9.2. MyGuest en tant que sous-traitant du Client***

MyGuest peut, selon le cas et le Service spécifique fourni, traiter les données personnelles (p. ex. les données personnelles de l'Utilisateur final) au nom du Client et conformément aux instructions de ce dernier. Dans ce cas, MyGuest est le sous-traitant et le Client est le Responsable du traitement. Les relations entre MyGuest en tant que Sous-traitant et le Client en tant que responsable sont réglées en détail dans le Contrat de sous-traitance annexé au présent contrat et à consulter via <https://www.myguest.me/files/VOMyGuest.pdf>

## **10. NON-RECRUTEMENT DU PERSONNEL & ET DES PRÉPOSÉS**

**10.1** Sauf convention contraire expresse et écrite de MyGuest, le Client s'engage pendant la Durée du Contrat et pendant une période de 12 mois après la fin du Contrat à s'abstenir de recruter, d'employer ou de collaborer de toute autre manière, directement ou indirectement, avec le personnel et/ou les préposés et/ou consultants ou collaborateurs de MyGuest ou auxquels MyGuest fait appel (quelle que soit la forme que le Client donne à la collaboration, notamment, mais pas exclusivement, des contrats de prestation de services indépendants, consultance, contrats free-lance, contrats d'entreprise, contrats de travail, etc.)

**10.2** Cette clause s'applique sur tout le territoire de l'Union européenne et du Royaume-Uni.

**10.3** En cas d'infraction aux obligations prévues dans le présent article, le Client devra à MyGuest une indemnité forfaitaire de 15 000 EUR par infraction et par semaine où l'infraction se poursuit, sans préjudice du droit de MyGuest de recouvrer auprès du Client les dommages prouvés dépassant les montants forfaitaires mentionnés ci-dessus.

**10.4** Le Client reconnaît expressément que les engagements prévus dans le présent article sont raisonnables et justifiés, tant en termes de durée que de portée territoriale et fonctionnelle, et ne vont pas au-delà de ce qui est nécessaire. En cas de nullité et/ou d'invalidité de tout ou partie des obligations stipulées dans le présent article, les Parties s'engagent, en application de l'article 11.1 des présentes Conditions générales, à négocier de bonne foi en vue de remplacer la disposition nulle et/ou invalide ou non opposable par une disposition similaire valide et conforme à l'esprit général des présentes dispositions. Cependant, si les Parties ne parviennent pas à un accord sur une disposition de remplacement valide dans un délai raisonnable, le tribunal compétent sera expressément autorisé à ramener la disposition nulle ou invalide à ce qui peut être accepté comme valide.

## **11. DISPOSITIONS DIVERSES**

**11.1** La nullité, l'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition ou - le cas échéant - d'une partie d'une disposition des présentes Conditions générales n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions ou - le cas échéant - des Parties autres/valides de la disposition en question (celles-ci restent contraignantes pour la partie qui est légalement autorisée). Cela s'applique également si une disposition ou une partie d'une disposition est considérée comme non écrite.

Le cas échéant, les Parties négocient de bonne foi en vue de remplacer la disposition ou la partie de la disposition en question par une disposition ou une partie de disposition valide qui se rapproche le plus possible de l'intention initiale des Parties.

**11.2** Aucune des Parties ne peut céder le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie.

Nonobstant la disposition précédente, une Partie est habilitée à céder tout ou partie du Contrat à une Entreprise liée actuelle ou future.

**11.3** Toute modification du Contrat doit être faite par écrit.

Une dérogation particulière aux Conditions générales, convenue par écrit (p. ex. l'acceptation de certaines conditions du Client), ne peut en aucun cas être interprétée comme une dérogation générale aux Conditions générales.

**11.4** Sauf disposition contraire du Contrat, l'omission par l'une des Parties d'exercer un droit prévu par le Contrat en sa faveur ne peut être interprétée comme une renonciation à ce droit.

**11.5.** Le Contrat est régi par le droit belge, à l'exception des règles en matière de droit international privé. Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement d'Anvers, division de Malines.